

**Note de synthèse à destination des citoyens retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2024**

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : <https://www.ville-soignollesenbrie.fr>

**Rappel :**

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser).

Il est élaboré par « l'ordonnateur » de la collectivité, c'est à dire le Maire.

Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité, c'est-à-dire la trésorerie de Melun Val de Seine.

L'examen du compte administratif est le moment privilégié pour le conseil municipal d'apprecier, d'une part la qualité du budget primitif et, d'autre part, la qualité de la gestion communale. C'est ainsi que le compte administratif, par comparaison avec les prévisions budgétaires, mettra clairement en évidence ses qualités : dépenses bien prévues ou sous-évaluées, recettes bien estimées ou surévaluées, avec comme résultante soit un excédent, soit un déficit.

Il doit être adopté par le Conseil Municipal au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

Un compte administratif est établi pour chaque budget. Il se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

**Présentation du compte administratif 2024 de la commune :**

**1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Résultat de fonctionnement 2024**

Dépenses de fonctionnement .....	2 207 167.51 euros
Recettes de fonctionnement .....	2 357 573.98 euros
Résultat de fonctionnement 2024.....	150 406.47 euros
Excédent 2023 reporté .....	436 894.71 euros
Excédent global de fonctionnement .....	587 301.18 euros

## 1.1 LES DEPENSES

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 09/04/2025

ID : 077-217704550-20250404-DE\_2025\_12-DE

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre.

**Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour l'exercice 2024 à 2 207 167,51 euros, dont :**

**Le chapitre 011 – charges à caractère général – pour 813 253,06 euros** qui contient notamment la gestion des bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communications, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petit matériel et d'entretien courant, les fournitures administratives, les fêtes et cérémonies, les cotisations et taxes diverses.

Parmi les travaux de gestion des bâtiments communaux on retiendra : les conformités électriques, les travaux d'entretien des logements, la réfection des fenêtres des logements de l'impassé de la boulangerie, la peinture du couloir de l'école, la reprise du mur du cimetière, les travaux d'accotement rue de la gare, la maintenance de l'éclairage public, le changement des radiateurs de l'école et la remise aux normes PMR des sanitaires du marché.

**Le chapitre 012 – charges afférentes aux rémunérations du personnel pour 1 125 644,28 euros.**

**Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante pour 148 948,94 euros**– Il contient notamment les indemnités élus, la subvention versée au CCAS, la subvention aux associations, la compensation de charges territoriales.

**Le chapitre 66 – charges financières – pour 67 625,93 euros.** Cela concerne les intérêts d'emprunts. En 2024, il y a 8 emprunts en cours.

**Le chapitre 67 – charges exceptionnelles** – Elles correspondent à une bourse donnée à l'issue d'un stage.

### Récapitulatif dépenses réelles de fonctionnement Comparaison avec l'exercice 2023

OPERATIONS	CA 2023	CA 2024	Variation
Chap 011 Charges à caractère général	827 576,15 €	813 253,06 €	- 14 323,09 €
Chap 012 Dépenses de personnel	1 068 109,24 €	1 125 644,28 €	57 535,04 €
Chap 65 Autres charges de gestion courante	127 628,89 €	148 948,94 €	21 320,05 €
Chap 66 Charges financières	66 321,86 €	67 625,93 €	1 304,07 €
Chap 67 Charges exceptionnelles	2 228,50 €	- €	2 228,50 €
Chap 68 Dotations	5 377,83 €	5 892,64 €	514,81 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 097 242,47 €</b>	<b>2 161 364,85 €</b>	<b>64 122,38 €</b>
014 Atténuations de produits	- €	- €	- €
023 Virement sect inv			- €
042 opérations d'ordre entre section	27 085,37 €	45 802,66 €	18 717,29 €
043 opération ordre intérieur de section			- €
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>27 085,37 €</b>	<b>45 802,66 €</b>	<b>18 717,29 €</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 124 327,84 €</b>	<b>2 207 167,51 €</b>	<b>82 839,67 €</b>

## 1.2 LES RECETTES

**Les recettes s'élèvent pour l'exercice 2024 à 2 357 573.98 euros.** Elles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités, dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 481 111.74 euros,
- Les produits des services, dont la redevance services périscolaires pour 196 060.83 euros.
- Les autres produits de gestion courant, dont les revenus des immeubles pour 110 429.08 euros.
- Les produits financiers et exceptionnels.

### Récapitulatif des recettes réelles de fonctionnement Comparaison avec l'exercice 2023

OPERATIONS	CA 2023	CA 2024	Variation
Chap 013 Atténuations de charges	8 450,13 €	22 648,52 €	14 198,39 €
Chap 70 Produits des services	226 902,13 €	220 029,24 €	- 6 872,89 €
Chap73 Impôts et taxes	1 474 011,70 €	304 862,33 €	- 1 169 149,37 €
Chap 731 Impositions directes		1 169 826,00 €	
Chap 74 Dotations et participations	478 634,46 €	481 111,74 €	2 477,28 €
Chap 75 Autres produits de gestion courante	118 574,55 €	137 089,59 €	18 515,04 €
<b>Total recettes de gestion de service</b>	<b>2 306 572,97 €</b>	<b>2 335 567,42 €</b>	<b>- 1 140 831,55 €</b>
Chap 76 Produits financiers	- €	- €	- €
Chap 77 Produits exceptionnels	13 553,05 €	11 326,36 €	- 2 226,69 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>13 553,05 €</b>	<b>11 326,36 €</b>	<b>- 2 226,69 €</b>
042 Opérations d'ordre entre section		10 680,20 €	10 680,20 €
043 Opération ordre intérieur de section			
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>10 680,20 €</b>	<b>10 680,20 €</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 320 126,02 €</b>	<b>2 357 573,98 €</b>	<b>- 1 132 378,04 €</b>

## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### Résultat d'investissement 2024

Dépenses d'investissement .....	1 019 144.35 euros
Recettes d'investissement .....	530 853.89 euros
Résultat de l'exercice 2024 .....	-488 290.46 euros
Excédent 2023 reporté .....	1 739 377.26 euros
Excédent global d'investissement 2024.....	1 251 086.80 euros

## 2.1 LES DEPENSES

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

**Les dépenses d'investissement s'élèvent pour l'exercice 2024 à 1 019 144,35 euros**, dont 912 659,82 euros de dépenses d'équipement et 95 804,33 euros de dépenses financières. Elles représentent une augmentation de 517 981,64 euros par rapport au CA de 2023. Cela s'explique notamment par le démarrage du projet de construction des 6 maisons individuelles à destination de nos aînés.

**Chapitre 16 – Emprunts** – Dépense obligatoire pour le remboursement du capital. Le remboursement 2024 du capital de la dette s'élève à 95 804,33 euros.

Le capital restant dû en fin d'exercice est de 1 940 431,48 euros.

**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** – Elles concernent notamment : l'aménagement du cimetière ✓ la réfection de l'escalier en béton de l'école ✓ travaux de l'église (surveillance, architecte...) ✓ travaux d'enfouissement des réseaux rue de Coubert ✓ travaux du chemin des côtes pour le projet des 6 maisons Habitat inclusif ✓ l'aménagement du parcours de santé au city stade ✓ installation pompe à chaleur à la salle polyvalente ✓ acquisition de matériels informatiques dont le serveur de la mairie ✓ achat de l'estrade ✓ installation de la sirène d'alerte au hameau de Cordon ✓ la signalétique de sécurité des enfants.

### Récapitulatif dépenses réelles d'investissement Comparaison avec l'exercice 2023

OPERATIONS	CA 2023	CA 2024	Variation
Chap 20 Immob incorporelles		5 529,00 €	5 529,00 €
Chap 204 Subv équipement versées	68 105,60 €	67 122,36 €	- 983,24 €
Chap 21 Immob corporelles	326 572,58 €	840 008,46 €	513 435,88 €
Chap 23 Immob en cours			- €
<b>Total dépenses équipement</b>	<b>394 678,18 €</b>	<b>912 659,82 €</b>	<b>517 981,64 €</b>
10 Dotation Fonds divers Réserves			- €
16 Remboursement emprunts	96 627,75 €	95 804,33 €	- 823,42 €
27 Autres Immob financières			- €
<b>Total dépenses financières</b>	<b>96 627,75 €</b>	<b>95 804,33 €</b>	<b>- 823,42 €</b>
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>491 305,93 €</b>	<b>1 008 464,15 €</b>	<b>517 158,22 €</b>
040 Opération ordre entre section		10 680,20 €	10 680,20 €
041 Opérations patrimoniales	10 464,00 €		- 10 464,00 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>10 464,00 €</b>	<b>10 680,20 €</b>	<b>216,20 €</b>
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>501 769,93 €</b>	<b>1 019 144,35 €</b>	<b>517 374,42 €</b>

## 2.2 LES RECETTES

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les ressources propres,
- Les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus,
- Les recettes en lien avec l'urbanisme (permis de construire),
- L'emprunt.

**Les recettes d'investissement 2024 sont de 530 853,89 euros**, dont 101 429,94 euros de recettes d'équipement et 375 703,56 euros de recettes financières.

### Récapitulatif des recettes réelles d'investissement Comparaison avec l'exercice 2023

OPERATIONS	CA 2023	CA 2024	Variation
Chap 13 Subv invest	88 670,64 €	98 446,00 €	9 775,36 €
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	9,50 €	2 024,17 €	2 014,67 €
Chap 21 Immob corporelle		959,77 €	959,77 €
Chap 23 Immob en cours			- €
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>88 680,14 €</b>	<b>101 429,94 €</b>	<b>12 749,80 €</b>
Chap 10 Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	79 172,74 €	75 703,56 €	- 3 469,18 €
Chap 1068 Dotations Fonds divers Réserves	300 000,00 €	300 000,00 €	0
Chap165 Dépôts et cautionnements reçus			- €
<b>Total recettes financières</b>	<b>379 172,74 €</b>	<b>375 703,56 €</b>	<b>3 469,18 €</b>
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>467 852,88 €</b>	<b>477 133,50 €</b>	<b>9 280,62 €</b>
204 subvention eqpt versées		7 917,73 €	
021 Virement sect fonct			
040 Opérations d'ordre entre sections	27 085,37 €	45 802,66 €	18 717,29 €
041 Opérations patrimoniales	10 464,00 €		- 10 464,00 €
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>37 549,37 €</b>	<b>53 720,39 €</b>	<b>8 253,29 €</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>505 402,25 €</b>	<b>530 853,89 €</b>	<b>17 533,91 €</b>

### RECAPITULATIF DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024

Intitulé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
<b>Recettes</b>	2 357 573,98 €	530 853,89 €	2 888 427,87 €
<b>Dépenses</b>	2 207 167,51 €	1 019 144,35 €	3 226 311,86 €
<b>Solde d'exécution</b>	<b>150 406,47 €</b>	<b>-488 290,46 €</b>	<b>337 883,99 €</b>

Intitulé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
<b>Solde d'exécution+ résultat reporté</b>	150 406,47€ 436 894,71€	#-488 290,46€ 1 739 377,26€	#-337 883,99€ 2 176 271,97€
<b>Total cumulé</b>	<b>587 301,18 €</b>	<b>1 251 086,80 €</b>	<b>1 838 387,98 €</b>
<b>Reste à réaliser</b>		345 100 €	345 100,00 €
<b>Résultat final</b>	<b>587 301,18 €</b>	<b>905 986,80 €</b>	<b>1 493 287,98 €</b>

Envoyé en préfecture le 09/04/2025  
Reçu en préfecture le 09/04/2025  
Publié le **09/04/2025**  
ID : 077-217704550-20250404-DE\_2025\_12-DE